

Conseil des premiers ministres des Maritimes
Rapport annuel 1999-2000

OBJECTIFS DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

Promouvoir un but commun pour les trois gouvernements.

Assurer une coordination maximale des activités des gouvernements et des trois provinces
et de leurs organismes.

Établir un cadre propice à des interventions et à des entreprises communes.



Le logo du Conseil

Le logo du Conseil a été choisi en 1972. Les trois « M » représentent les trois provinces maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le triangle équilatéral formé par les bases des lettres symbolise l'égalité des gouvernements membres du Conseil et le cercle représente la région.

CMP
council of
maritime premiers
box 2044, halifax, n.s. B3J 2Z1
(902) 424-7590
www.cmp.ca

CPMM
conseil des premiers
ministres des maritimes
c.p. 2044, halifax, n.-é. B3J 2Z1
(902) 424-7590
www.cmp.ca

ISBN 0-920925-26-X
ISSN 0380-0768

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre des premiers ministres	i
Lettre du secrétaire	ii
Aperçu du Conseil des premiers ministres des Maritimes	1
Secrétariat du Conseil	3
Loi sur la coopération économique des Maritimes	4
Conférence des premiers ministres de l'Atlantique - Aperçu	4
Initiatives stratégiques régionales – 1999-2000	4
 Coopération régionale dans les Maritimes	
Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes	5
Commission des courses attelées des provinces maritimes	7
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes	8
Fonds de capital-risque pour les provinces atlantiques	11
Atlantic Canada On-line (ACOL)	12
Comité atlantique de renouveau du secteur public	13
Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique	13
Harmonisation des lois sur les assurances des provinces atlantiques	15
Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique	15
Fondation d'éducation des provinces atlantiques	16
Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada	17
 Annexe I – Organigramme du Conseil	 20
 Annexe II – États financiers	 21
 Annexe III – Répertoire du Conseil	 22

LETTRE DES PREMIERS MINISTRES



Bernard Lord
Premier ministre du
Nouveau-Brunswick



John Hamm
Premier ministre de
la Nouvelle-Écosse



Pat Binns
Premier ministre de
l'Île-du-Prince-Édouard

ministres des Maritimes, qui donne un aperçu des activités du Conseil et de ses organismes. Ce rapport témoigne notre engagement continu à l'égard de la vitalité de la coopération régionale.

Les nombreuses réalisations énoncées dans le présent rapport annuel ont eu des retombées positives sur les citoyens des Maritimes. Ces mesures raffermiront nos provinces et créeront une région prospère et viable. Nous reconnaissons que ces initiatives ajoutent de la valeur à nos politiques et programmes provinciaux.

La période de 1999-2000 a marqué un renouveau de taille de la coopération intergouvernementale dans les Maritimes et l'Atlantique. Nous reconnaissons la nécessité et les avantages d'adopter une approche proactive des sujets d'intérêt commun pour nos gouvernements et citoyens. La création du nouveau Conseil des premiers ministres de l'Atlantique pour compléter le travail du Conseil des premiers ministres des Maritimes démontre que nous sommes déterminés à accroître le niveau de collaboration entre les provinces de l'Atlantique.

Cet esprit de coopération renouvelé au sein du Conseil des premiers ministres des Maritimes nous a aidé dans nos relations avec le gouvernement fédéral. En unissant nos voix, nous pouvons exercer plus d'influence sur ce dernier. C'est en poursuivant le dialogue et la collaboration que nous serons en mesure de défendre les intérêts de la région concernant les questions fédérales-provinciales.

Nous tenons également à souligner le soutien et l'engagement constants de l'ancien premier ministre Brian Tobin, de Terre-Neuve et du Labrador, à l'égard de la coopération intergouvernementale dans l'Atlantique. Durant la dernière année, nous avons pris des mesures pour raffermir la coopération avec la province de Terre-Neuve et du Labrador, ce qui permettra à la région d'amorcer le nouveau millénaire sur un pied solide.

Les années à venir présenteront des défis nouveaux et stimulants pour les provinces maritimes et atlantiques. Nous nous sommes engagés à collaborer pour en arriver à un consensus, ce qui permettra à la région de mieux se faire entendre au pays, de stimuler la croissance économique et d'offrir des services publics améliorés et rentables.

LETTRE DU SECRÉTAIRE

le 1^{er} décembre 2000

Premier ministre Bernard Lord
Premier ministre John Hamm
Premier ministre Patrick Binns

Au nom du Secrétariat, je suis heureux de soumettre le rapport annuel du Conseil des premiers ministres des Maritimes pour l'exercice financier 1999-2000.

Les activités réalisées par le Conseil et ses organismes durant 1999-2000, qui sont présentées dans le rapport annuel, témoignent des efforts sans compter que vos gouvernements ont dévoués et l'importance accordée à la coopération régionale. Je me réjouis énormément de l'engagement que les organismes et les ministères d'exécution ont démontré en vue d'atteindre les objectifs du Conseil. Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette année un succès.

Durant 1999-2000, les premiers ministres ont renouvelé leur engagement, ce qui s'est traduit par un esprit de coopération encore plus présent parmi les trois provinces maritimes. La période de 1999-2000 a été l'occasion de jeter les fondements du maintien de la coopération dans les secteurs névralgiques qui sont essentiels afin de faire des provinces maritimes une région prospère au Canada et au-delà de ses frontières.

Les activités du Secrétariat du Conseil continuent d'être une source d'inspiration et de satisfaction. Vu l'engagement renouvelé à l'égard de la coopération régionale, le Secrétariat collaborera étroitement avec les organismes et les ministères d'une manière professionnelle pour assurer la concrétisation de votre vision et de vos priorités.

S'inspirant du succès réalisé en 1999-2000, le Conseil doit continuer à assumer un rôle actif et à ouvrir la voie en faisant avancer les intérêts des provinces maritimes.

Gracieusement soumis,



Le secrétaire du Conseil,
Leo J. Walsh

APERÇU DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

Mise en perspective

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes (CPMM) est le symbole le plus important de coopération régionale dans les Maritimes. L'organisme a été créé en mai 1971 en vertu d'une entente entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle a été ratifiée par l'adoption d'une loi en 1972. Son rôle et ses pouvoirs sont étendus, donnant aux premiers ministres une grande marge de manoeuvre en matière de coopération intergouvernementale.

Le but de la loi créant le CPMM est d'établir un cadre législatif propice à la coopération, l'objectif étant « *d'assurer une coordination maximale des activités des gouvernements et des trois provinces et de leurs organismes* ». La réalisation du but fixé incombe aux premiers ministres, ou elle est déléguée aux ministres concernés, aux conseils, commissions et comités régionaux, ou au Secrétariat du Conseil.

Pour défendre leurs intérêts par la coopération, les provinces privilégient trois démarches :

- ◇ la création d'organismes régionaux;
- ◇ l'harmonisation des politiques et des programmes provinciaux; et
- ◇ l'adoption d'une ligne de pensée commune sur des questions concernant des tierces parties comme le gouvernement fédéral.

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes est le premier organisme du genre au Canada au moyen duquel trois provinces cherchent systématiquement à déterminer et à exploiter les possibilités, par des interventions communes, afin de tirer le plus d'avantages possible des services gouvernementaux. Dès le début, le Conseil a adopté une approche pragmatique pour repérer ces possibilités et faire face aux enjeux économiques et sociaux des Maritimes par des interventions communes.

Le Conseil offre aux trois provinces un cadre structuré qui leur permet d'atteindre ensemble des objectifs qui, autrement, ne seraient peut-être pas réalisables. Voici les avantages que les gouvernements membres visent par la coopération :

- ◇ accroître la qualité et les gains en efficience dans les secteurs public et privé grâce au partage des coûts, à une économie d'échelle, ainsi qu'à l'harmonisation des politiques et des pratiques des gouvernements;
- ◇ atteindre une masse critique de ressources afin de mener des projets qui, autrement, ne seraient pas ou ne pourraient pas être réalisables; et
- ◇ exercer une plus grande influence sur les forces et les intervenants de l'extérieur, notamment le gouvernement fédéral, qui agissent sur les provinces.

Au cours des ans, la coopération intergouvernementale dans les Maritimes s'est étendue pour inclure diverses priorités du secteur socio-économique et de la fonction publique. De nombreuses institutions ont été créées dans le cadre des activités du Conseil et ailleurs.



Aperçu des réunions

Le Conseil s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 1999-2000, et les premiers ministres ont discuté de plusieurs dossiers avec le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador. La première réunion a eu lieu à Stellarton, en Nouvelle-Écosse et la deuxième, à Charlottetown, à l'Î.-P.-É. Voici un compte rendu des sujets et des dossiers abordés lors de ces réunions :

- ◇ l'engagement à l'égard de la coopération régionale;
- ◇ la coopération en matière de santé;
- ◇ la coopération en matière de commerce;
- ◇ une voix commune sur les questions fédérales-provinciales.

Au cours de cette période, les premiers ministres des Maritimes et de l'Atlantique se sont réunis à plusieurs reprises dans le cadre de d'autres rencontres régionales et nationales.



Le premier ministre Bernard Lord (N.-B.), le premier ministre John Hamm (N.-É.), le premier ministre Patrick Binns (Î.-P.-É.) lors d'une conférence de presse suivant la 98^e séance du Conseil des premiers ministres des Maritimes, à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, en octobre 1999.

Organisation

L'organisation actuelle du Conseil comporte l'assemblée des premiers ministres, le Secrétariat, certains comités centraux et trois organismes satellites. Mentionnons également les organismes et les comités régionaux qui ne relèvent pas du Conseil, mais qui reçoivent une aide de celui-ci.

Au cours de ses 28 années d'existence, le Conseil a créé les organismes satellites suivants :

- ◇ le Service d'aménagement des ressources des Maritimes (1972) fusionné au Service du cadastre et de l'information foncière en 1987;
- ◇ le Service du cadastre et de l'information foncière (1973), qui a interrompu ses activités le 31 mars 1994;
- ◇ la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (1974);
- ◇ le Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes (1974);
- ◇ la Fondation d'éducation des provinces maritimes (1982), remplacée par la Fondation d'éducation des provinces atlantiques (1995);
- ◇ la Commission géomatique des Maritimes (1991), remplacée par le Comité géomatique des Maritimes (1994);

- ◇ la Commission des courses attelées des provinces maritimes (1994).

Le Conseil compte des employés dans trois localités des Maritimes : Fredericton, au Nouveau-Brunswick (CESPM); Halifax, en Nouvelle-Écosse (Secrétariat du Conseil, CFDM); et Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard (CCAPM).

Les membres du personnel du Secrétariat sont des employés du Conseil, tandis que les autres organismes du Conseil, à l'exception de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, embauchent leurs employés directement. Les relations employeur-employés sont régies par un code de travail unique et par un conseil des relations du travail. Les employés de la région, y compris ceux du Secrétariat, de la Commission des courses attelées des provinces maritimes, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et de la Société des loteries de l'Atlantique, ont accès à un régime de retraite régional. L'organigramme du Conseil est présenté à l'annexe I.

Un Conseil du Trésor régional, composé de ministres provinciaux, appuie le Conseil en ce qui a trait à la gestion des fonds et du personnel régional. La responsabilité financière est maintenue de diverses façons. Ainsi, les budgets des organismes sont examinés par le Conseil du Trésor régional et approuvés ensuite par le Conseil. Les fonds destinés aux organismes régionaux sont demandés dans le cadre des budgets des dépenses présentés aux assemblées législatives. Un vérificateur externe rend compte au Conseil de l'utilisation des fonds. Un sommaire des dépenses de fonctionnement selon les états financiers de 1999-2000 est présenté à l'annexe II. On peut se procurer des états financiers vérifiés sur demande.

SECRETARIAT DU CONSEIL

Le Secrétariat du Conseil organise et facilite le travail du Conseil. Son rôle de catalyseur de la collaboration intergouvernementale dans les Maritimes l'amène à :

- ◇ aider les premiers ministres à atteindre les objectifs fixés dans la *Loi sur le Conseil des premiers ministres des Maritimes* et la *Loi sur la coopération économique des Maritimes*;
- ◇ coordonner les activités du Conseil et à assurer le suivi des travaux entrepris par les premiers ministres;
- ◇ offrir un service centralisé aux ministres et aux fonctionnaires provinciaux relativement au fonctionnement et à la coordination de certains programmes et projets régionaux;
- ◇ être la mémoire facilitant la coopération entre les gouvernements des Maritimes et favorisant la continuité dans ce domaine; et
- ◇ jouer le rôle d'un bureau principal auprès des organismes et des employés régionaux.

Le personnel du Secrétariat offre des services à la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, à la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique et à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. En outre, des dispositions spéciales sont prises pour le financement de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Un comité de ministres chargés du trésor et des conseils de gestion surveille l'administration des ressources financières et humaines du Conseil, avec le soutien administratif du Secrétariat.

LOI SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DES MARITIMES

La *Loi sur la coopération économique des Maritimes*, promulguée durant l'été 1992, établit le cadre actuel propice aux interventions communes du Conseil des premiers ministres des Maritimes. Il s'agit de la première loi générale au Canada qui est appliquée par plusieurs provinces et axée sur des objectifs. Il s'agissait également de la première loi uniforme à entrer en vigueur depuis la *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes* de 1973.

La *Loi* énonce sept objectifs stratégiques et cinq principes de coopération entre les provinces maritimes. Elle établit également les règles applicables à la prise de décisions qui orientent le Conseil et les provinces. L'une de ces règles est très innovatrice, elle comprend une disposition voulant que les décisions soient adoptées sur l'accord de deux des trois parties. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador participe à certains projets, tandis qu'il joue le rôle d'observateur par rapport à d'autres.

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DE L'ATLANTIQUE - APERÇU

Mise en perspective

La Conférence des premiers ministres de l'Atlantique a été créée en décembre 1989 afin de servir d'outil de collaboration et de coordination en matière de politiques gouvernementales aux premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. La Conférence se réunit concurremment avec les séances régulières du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Terre-Neuve et le Labrador est un membre à part entière dans plusieurs projets régionaux et il a le statut d'observateur dans d'autres activités. Le Secrétariat du CPMM dessert la Conférence, et les coûts sont assumés par le Conseil.

Les initiatives stratégiques régionales présentées dans la prochaine section comprennent des questions abordées par les premiers ministres des Maritimes et de l'Atlantique.

INITIATIVES STRATÉGIQUES RÉGIONALES - 1999-2000

Les suivants présentent les résultats et les initiatives des premiers ministres des Maritimes et de l'Atlantique :

- ◇ on a confirmé un engagement à l'égard de la coopération régionale afin de faire avancer les buts énoncés dans la *Loi sur la coopération économique des Maritimes* et d'assurer une plus grande prépondérance dans les rapports avec le gouvernement fédéral;
- ◇ on a annoncé un engagement visant à établir de nouvelles possibilités et à fixer des priorités claires afin de poursuivre la coopération régionale dans l'avenir, c'est-à-dire permettre à la région de mieux se faire entendre au pays, stimuler la croissance économique par la coopération et offrir des services publics améliorés et rentables;



- ◇ au printemps 1999, les quatre premiers ministres de l'Atlantique ont mené une mission commerciale au Massachusetts, au New Hampshire, au Maine et au Vermont. Qualifiée de succès, la mission comportait des représentants de 40 entreprises de la région de l'Atlantique;
- ◇ on a annoncé qu'ils dirigeront une mission commerciale dans le sud des États de la Nouvelle-Angleterre en mai 2000, accompagnés de représentants d'entreprises, afin de tirer profit des partenariats existants et de former de nouvelles alliances;
- ◇ on a confié aux ministères de la santé la responsabilité de poursuivre des solutions régionales afin d'économiser sur la prestation des services;
- ◇ on s'est engagé à poursuivre le dialogue avec le gouvernement fédéral pour protéger les intérêts des Maritimes par rapport aux dossiers relevant de l'Organisation mondiale du commerce, à savoir :
 - ◆ éliminer les subventions aux exportations pour assurer l'accès des marchés;
 - ◆ assurer que les mesures de salubrité des aliments sont fondées sur une évaluation solide sur le plan scientifique et une évaluation des risques crédible; et
 - ◆ l'adoption de règles du jeu équitables concernant les subventions;
- ◇ on a réitéré un appui continu à l'exemption de longue date dont bénéficient les Maritimes et les provinces atlantiques en matière de restrictions à l'exportation;
- ◇ on a demandé au gouvernement fédéral :
 - ◆ d'établir une nouvelle stratégie nationale à long terme pour les investissements dans les transports afin d'accroître la sécurité et la compétitivité des citoyens et des entreprises des Maritimes;
 - ◆ d'établir des politiques canadiennes pour contrer les avantages financiers des principaux rivaux du Canada dans l'industrie de la construction navale;
 - ◆ de rétablir le financement au titre du Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux (TCSPS) au niveau de 1994-1995 d'ici 2000-2001 et d'augmenter les transferts en espèces au titre du TCSPS pour garantir un financement adéquat; et
 - ◆ d'éliminer le plafond sur le Programme de péréquation et adopter une norme fondée sur 10 provinces et un éventail des recettes assujetties à la péréquation plus étendu;
- ◇ on s'est entendu sur une nouvelle formule de partage des revenus pour la Société des loteries de l'Atlantique; et
- ◇ on a poursuivi le projet d'harmonisation des lois sur l'assurance au Canada atlantique, ce qui comprend une analyse et un examen de la loi modèle.

COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LES MARITIMES

COMITÉ DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAUX DES MARITIMES

Mise en perspective

Créé en 1974, le Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes (CFDMM) est reconnu partout au Canada pour son rôle de chef de file pour ce qui est de faire avancer la qualité des programmes municipaux de formation et d'enseignement à distance; d'améliorer le partage d'information et le professionnalisme dans la fonction publique municipale; d'affecter des ressources au processus de prises de décisions municipales; et de



promouvoir la coopération régionale, l'innovation et l'excellence dans la prestation des services relativement aux administrations municipales. Les activités du CFDMM ont produit une fonction municipale mieux formée, mieux informée et très compétente et ont influé sensiblement sur la conscience collective de la gestion municipale au Canada.

Depuis 1990, le CFDMM a fait la promotion d'Internet comme une aide importante à la prise de décisions dans l'administration municipale – comme un moyen d'améliorer les services, d'offrir la formation, d'encourager le réseautage, de promouvoir le tourisme et le développement économique, et pour offrir aux citoyens un meilleur accès au gouvernement. Le site web du CFDMM WWW.MUNISOURCE.ORG a été conçu en 1995 comme une « porte d'entrée sur Internet » à l'intention des intervenants de l'administration municipale. Ce site web a suscité beaucoup d'intérêt dans le monde et a contribué à mieux faire connaître le CFDMM à l'échelle mondiale comme un fournisseur important d'information sur l'administration municipale.

Faits saillants

- ◇ *transition de MUNISOURCE à un contexte de base de données entièrement fonctionnel* - Actuellement plus de 4 000 municipalités et de 200 associations municipales sont reliées directement au moyen de MUNISOURCE. Le site offre un accès à des exemples de directives sur les ressources humaines et de descriptions de tâches, à la formation en ligne, de même qu'à une panoplie d'aides à la prise de décisions à l'intention des employés et des représentants élus sur la scène municipale.
- ◇ *construction d'un site web « concept » sur le commerce électronique pour les citoyens et les administrations afin de mieux faire connaître les avantages et les possibilités qu'offrent aux administrations municipales les transactions par commerce électronique* - Dans ce contexte, le commerce électronique consiste à utiliser Internet d'une manière qui permettra aux clients d'une municipalité d'accéder en direct aux transactions financières et aux services d'information de leur administration municipale. Mentionnons, entre autres services, le paiement de ce qui suit : l'impôt municipal, les licences, les amendes, les permis, des comptes de services publics, l'inscription aux programmes de loisirs, et d'autres transactions semblables. Le genre de site web envisagé servira également de pont sur web offrant un contact avec le personnel municipal et les représentants élus; un accès aux rapports, procès-verbaux, règlements, règlements de zonage, directives, possibilités d'emploi, sondages, appels d'offres, avis communautaires – et d'autres ressources d'intérêt pour ceux qui vivent dans des municipalités ou qui font affaire avec celles-ci du Canada atlantique. Le conseil de gestion du CFDMM est actuellement en train d'étudier le concept d'un projet qui pourrait mener à l'élaboration d'une proposition en 2000-2001 pour la construction d'un site web de commerce électronique des administrations municipales dans la région de l'Atlantique.
- ◇ *participation avec succès d'employés municipaux à un programme offert sur Internet en langage hypertexte (HTML)* – Le personnel du CFDMM a élaboré un cours de base en programmation en HTML afin de répondre à ce besoin particulier dans l'administration municipale. Seize employés municipaux des provinces maritimes ont reçu un certificat de participation en 1999-2000. On peut obtenir plus de renseignements sur le cours en HTML en accédant aux sites suivants : WWW.MUNISOURCE.ORG ou WWW.DISTANCE-ED.COM

Tout au long de l'année 1999-2000, le personnel du CFDMM a continué de donner suite aux réponses d'information et de conseils des intervenants de l'administration municipale sur un éventail de sujets et de préoccupations ayant trait à l'administration municipale. De plus, on a donné un soutien organisationnel à des municipalités, à des associations municipales et à des services municipaux relativement à une variété de sujets, allant de la construction et de la mise à jour de sites web à l'élaboration de directives, à la planification de congrès, à l'agrément professionnel, à la formation et à l'enseignement à distance.

Même si le CFDMM a continuellement adapté ses activités et son orientation au fil de la conjoncture économique, il conserve pour mandat principal l'amélioration de la régie municipale et de la prestation des services. Il assume son rôle avec la conviction que la qualité de vie dans les Maritimes s'améliore nettement par des ressources municipales informées et utilisées d'une manière efficace. Même si le budget alloué au cours des dernières années a créé des défis d'envergure sur le plan opérationnel, menant à des compressions d'effectifs et à la fermeture du bureau, le CFDMM a continué de maintenir sa légitimité conjoncturelle. Ses résultats dans le domaine des réalisations et de l'innovation ont permis à ses directeurs de faciliter, de préconiser, d'innover avec efficacité, et de jouer le rôle de catalyseur quant à un changement positif.

COMMISSION DES COURSES ATTELÉES DES PROVINCES MARITIMES

Mise en perspective

En 1999, le Conseil des premiers ministres des Maritimes a demandé que la Commission fasse l'objet d'un examen. On a retenu les services de la firme *Matrix Consulting Group* pour ce projet par la voie d'une demande de propositions publiques. Voici les recommandations issues de cet examen : élaboration d'une stratégie efficace de communications, perfectionnement professionnel des responsables, resserrement des liens avec les autres organismes de réglementation, et examen exhaustif du livre de règlements et des procédures de la Commission.

Durant la dernière année, plusieurs facteurs ont agi sur le déroulement des activités de la Commission. La retraite du directeur des courses en octobre 1999 a mené à des réaffectations et à une réorientation à l'intérieur de la Commission. Cette dernière a renouvelé son engagement, soit de réviser tous les aspects liés à ses opérations et à ses procédures. À la demande des ministres respectifs, un directeur à temps partiel, Kent Oakes, a été nommé pour la période allant du 22 février au 31 août 2000.

L'établissement d'un nouveau programme de formation et d'évaluation des responsables a été une grande priorité dans le processus de planification. La Commission a établi la nécessité d'étendre les services de communication avec les participants de l'industrie des courses attelées. À cette fin, on a mené des « réunions de paddock » avec les jockeys, produit des bulletins à l'intention des membres de l'industrie et amorcé un dialogue ouvert avec les groupes de l'industrie.



Faits saillants

- ☞ mise à niveau de la technologie dans les stands des juges aux pistes de courses pour améliorer les services;
- ☞ début de la rotation des juges entre les pistes de courses dans les Maritimes dans le but de confirmer et de raffermir les aspects réglementaires de l'industrie.

La Commission s'est engagée à améliorer et à accroître ses responsabilités en matière de réglementation à l'égard de l'industrie, tout en offrant des services étendus aux membres de l'industrie et aux parieurs.

On prévoit établir un comité des règlements dans chacune des trois provinces pour examiner les règlements administratifs et les règlements de la Commission des courses attelées des provinces maritimes (CCAPM). Ce comité sera formé de représentants de l'industrie. La collaboration avec les autres commissions provinciales des courses attelées de même qu'un dialogue régulier avec l'Agence canadienne de pari mutuel sont d'autres démarches importantes pour la Commission.

En collaboration avec la Commission des courses de l'Ontario, la Commission prévoit tenir un atelier de perfectionnement des juges en avril 2000 et un atelier d'étude au milieu d'août à Charlottetown.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Mise en perspective

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Elle est une agence du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui fonctionne à titre d'organisme régional pour l'enseignement postsecondaire. En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont accepté, après un examen exhaustif, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen d'une entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire. Ce nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Une loi parallèle est actuellement rédigée dans chacune des trois provinces pour rendre l'entente exécutoire.

Le nouveau mandat de la Commission consiste à prendre des mesures pour assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité; administrer des programmes régionaux à l'intérieur de la région des Maritimes ainsi que des ententes interprovinciales afin d'étendre les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de son mandat, la Commission se concentrera principalement sur l'enseignement universitaire, et elle accordera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possible pour les étudiants en situation d'apprentissage continu.



Faits saillants

Projets de planification – La nouvelle entente prévoit la présentation, chaque année, d'un plan d'entreprise pluriannuel de la CESPМ. Le premier a été soumis à la date demandée, soit en août 1999, aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le plan d'entreprise pluriannuel d'août 1999 portait sur la période allant de 1999-2000 à 2002-2003 et comportait une analyse d'un certain nombre de tendances et de dossiers importants auxquels sont confrontés les établissements postsecondaires des Maritimes et leurs intervenants. La publication de la mise à jour du plan d'entreprise d'août 1999 est prévue en août 2000.

Planification des programmes – Les établissements sont tenus de présenter les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés à la Commission pour les faire approuver avant leur mise en oeuvre. La vaste majorité des propositions font l'objet d'un examen sommaire par le personnel et sont automatiquement approuvées si elles satisfont aux critères convenus. Si une proposition ne satisfait pas aux exigences en matière d'information, un complément d'information est demandé à l'établissement; la proposition peut être renvoyée au comité consultatif sur les affaires universitaires pour une évaluation approfondie. En 1999-2000, la Commission a examiné 75 propositions de programmes; de ce nombre, 45 propositions ont été approuvées après une évaluation sommaire, 20 ont été approuvées après un examen approfondi, quatre ont été examinées et reportées, quatre étaient en suspens, et deux ont été consignées à titre d'information seulement. À la fin de l'année, la Commission a reçu six autres propositions.

Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) – En 1999-2000, la Commission a poursuivi sa collaboration avec Statistique Canada afin d'implanter le Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) dans les Maritimes, la première région du pays à abandonner le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) au profit du SIDE pour la présentation de l'information. Le SIDE fournira des renseignements plus complets sur les étudiants que le SISCU, saisissant des données détaillées jusqu'au niveau des cours. En fait, la Commission recueille maintenant 215 éléments dans le SIDE comparativement à 49 dans le SISCU. Afin de tenir compte de cette augmentation importante au chapitre des données, elle a consacré beaucoup de temps à se préparer pour les premiers rapports du SIDE des établissements relevant de son mandat pour 1999-2000.

Sondage auprès des diplômés des universités – Les enquêtes longitudinales annuelles auprès des diplômés afin de déterminer les résultats et la satisfaction de ces derniers à l'égard de leur éducation postsecondaire demeurent une priorité. En 1999-2000, la CESPМ a mené sa première enquête longitudinale—le projet pilote a comporté des entrevues de la cohorte de 1996 quatre ans après l'obtention du diplôme. Selon les résultats préliminaires et l'analyse, il en ressort des tendances intéressantes quant aux résultats des diplômés. La publication du rapport final de l'enquête est prévue en novembre 2000.

Programme de recherche de la Commission – Durant 1999-2000, la CESPМ a reçu un financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) afin d'examiner la capacité de recherche des universités dans la région de l'Atlantique. Dans le cadre du projet, un comité directeur, formé des vice-recteurs à la recherche et d'autres administrateurs principaux de la recherche de la majorité des 17 établissements conférant des grades dans la région de l'Atlantique, s'est réuni afin d'évaluer la situation actuelle et d'élaborer des stratégies de coopération. Entre autres réalisations, mentionnons les suivantes :

- ⊞ un rapport d'information intitulé *Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique*, qui examine les tendances de la recherche postsecondaire dans la région comparativement aux tendances nationales et mondiales;
- ⊞ un document stratégique intitulé *La clé de notre avenir - Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique*, qui présente les faits saillants du rapport d'information et, plus important encore, un sommaire des stratégies et des propositions du comité directeur; et
- ⊞ un dossier d'information intitulé *Recherche postsecondaire au Canada atlantique - profil des établissements*, qui expose les créneaux de recherche et les stratégies propres à chaque établissement postsecondaire participant dans la région de l'Atlantique.

Site Web de la CESPМ – Entièrement bilingue, le site web de la CESPМ (www.mphec.ca) contient de l'information au sujet des points suivants : les membres et le personnel de la Commission, les principaux intervenants (y compris les liens vers les sites web des établissements relevant de la compétence de la CESPМ), les principales publications de la CESPМ, les congrès, passés et futurs, de la CESPМ sur l'état de l'enseignement supérieur dans les provinces maritimes, ainsi que d'autres activités de la CESPМ. En 1999, la Commission a entrepris des activités relativement à la « base de données en ligne des Maritimes (BDM) » de manière à favoriser l'accès aux données et aux produits d'information à « valeur ajoutée ». Deux des six phases prévues de la base de données sont maintenant accessibles sur le site web de la Commission. Elles contiennent des données sur les inscriptions étudiantes et les titres décernés, de même que sur les données démographiques du personnel enseignant.

Ententes interprovinciales et intra-Maritimes de financement de programmes – La Commission a continué d'assurer l'application des ententes avec les autres provinces qui permettent l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région. Elle a maintenu également l'entente intra-Maritimes de financement pour le partage des coûts reliés aux programmes régionaux en vertu de laquelle chacune des trois provinces maritimes accorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits dans l'une ou l'autre des autres provinces, aux programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence.

Plan de financement pluriannuel du Nouveau-Brunswick – Durant 1999-2000, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a demandé que soit réalisée une étude visant à établir un plan de financement pluriannuel pour les universités de cette province. Un groupe de travail formé des représentants des quatre universités du Nouveau-Brunswick, de la CESPМ, du ministère de l'Éducation et de la New Brunswick Student Alliance a été formé afin de donner des conseils en vue de la formulation du rapport. Le rapport a été présenté au ministère de l'Éducation en août 1999.

Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick – La Commission administre les fonds dans le cadre de l'initiative de financement des projets spéciaux du Nouveau-Brunswick. Cette initiative vise à produire des résultats dans huit secteurs ciblés par l'allocation de fonds aux universités et à d'autres groupes, dont le gouvernement, pour des activités précises, si les projets sont dans l'intérêt de l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick. Le personnel de la CESPМ analyse toutes les demandes de financement avant de les transmettre au ministère de l'Éducation qui prend une décision à l'égard du financement.

FONDS DE CAPITAL-RISQUE POUR LES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

Le Fonds de capital-risque pour les provinces atlantiques est un fonds de capital-risque de 30 millions de dollars constitué par sept banques à charte canadiennes, les quatre provinces de l'Atlantique et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Il a pour but d'offrir un financement par capitaux propres et des titres d'emprunt assimilables à des titres de capitaux propres aux petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique qui possèdent un produit, un service ou une technologie remarquable et qui présentent des perspectives de grande croissance.

La première contribution du Fonds, 12 millions de dollars, a été suivie d'une contribution additionnelle de 9 millions de dollars en mars 2000. Le versement de la dernière contribution de 9 millions de dollars devrait se faire au début de 2001.

Faits saillants

La direction du Fonds, qui existe depuis février 1997, a examiné activement près de 700 entreprises du Canada atlantique et communiqué avec plus de 350 d'entre elles. La plupart sont de jeunes entreprises du domaine de la technologie. Le Fonds est maintenant lancé, après la période de démarrage qui a surtout été consacrée à l'élaboration d'une politique d'investissement, au repérage des possibilités admissibles et à l'éducation du marché à la nature du capital-risque. Le Fonds de capital-risque a maintenant un portefeuille de 11 jeunes entreprises dynamiques à travers la région, dans des secteurs allant de la génomique fonctionnelle à la recherche sur les cellules embryonnaires, en passant par les technologies d'automatisation industrielle, le commerce électronique, le logiciel, la télédétection et même la fabrication d'une nouvelle génération de guitares acoustiques. Trois autres possibilités d'investissement ont été identifiées, lesquelles devraient vraisemblablement se concrétiser avant la fin de l'année. Les investissements ont varié de 100 000 \$ à 2 millions de dollars. Les entreprises sont habituellement aux premiers stades de développement et ont besoin d'une aide considérable en gestion pour réussir. Le Fonds de capital-risque a réuni une équipe multidisciplinaire solide, formée de professionnels en finances, en comptabilité, en génie et en marketing stratégique et expansion des entreprises pour aider les entreprises du portefeuille à élaborer et à exécuter leurs stratégies de commercialisation. Ces activités sont réalisées par la voie de la participation du conseil d'administration et des contacts réguliers.

Le Fonds a réussi avec beaucoup de succès à équilibrer son capital avec d'autres investisseurs du secteur privé, dont bon nombre sont à l'extérieur de la région, et a contribué 24 millions de dollars de la somme de 61 millions de dollars investis sous la forme de capital-risque dans la région en 1999. De même, la direction a annoncé son premier dessaisissement, l'une de ses entreprises de portefeuille, FastLane Technologies, ayant été vendue à Quest Inc., une entreprise publique américaine établie en Californie. Le Fonds de capital-risque prévoit doubler ou même tripler la valeur de ses investissements de 2 millions de dollars dans FastLane à la suite de cette transaction, et Quest a réitéré son intention de continuer d'employer plus de 100 employés hautement qualifiés à Halifax et d'accroître ses effectifs.



Comme il était prévu dans son plan d'entreprise, le Fonds de capital-risque devrait arrêter probablement d'investir dans les nouvelles possibilités lorsque son portefeuille comprendra de 14 ou 15 entreprises, ce qui se fera vraisemblablement au début de la prochaine année civile. Comme le portefeuille du Fonds est composé d'entreprises assez jeunes, il faudra procéder à d'autres investissements considérables dans celles-ci pour assurer leur réussite et celle du Fonds. La direction du Fonds reconnaît le besoin et le désir de ses investisseurs de poursuivre l'expansion d'une industrie de capital-risque viable et durable dans le Canada atlantique. À cette fin, le Fonds et son conseil d'administration sont en train d'envisager l'établissement d'un nouveau fonds de capital-risque afin de continuer de faire de nouveaux investissements dans la région pour l'avenir. La coopération régionale à l'égard de ce projet et d'initiatives semblables sera déterminante, car la direction du Fonds croit que les facteurs de la masse critique et de l'économie d'entreprise ne permettraient pas à une province du Canada atlantique de maintenir seule un fonds de capital-risque viable.

ATLANTIC CANADA ON-LINE (ACOL)

Mise en contexte

Depuis son lancement en 1997, Atlantic Canada On-Line (ACOL), le service d'information électronique, est déjà en train d'exercer une influence sur la transition vers un gouvernement électronique. ACOL est administré par Unisys Canada Inc., en partenariat avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard en vertu d'une entente-cadre d'alliance stratégique signée par les quatre premiers ministres et par Unisys en mai 1996.

ACOL offre aux clients des gouvernements dans le Canada atlantique et au Canada un accès électronique aux bases de données à partir de leur lieu d'affaires et leur permet de récupérer, d'inscrire, de rechercher et de mettre à jour rapidement l'information. ACOL permet aux ministères d'accroître les recettes provenant de l'information existante et de générer de nouvelles sources de recettes non fiscales par l'implantation de nouveaux services en temps réel.

Faits saillants

Il a été possible d'accéder en direct à la première application de base de données, soit le réseau d'enregistrement des biens personnels (RENBIP) de la Nouvelle-Écosse en novembre 1997. Le RENBIP de l'Île-du-Prince-Édouard a été accessible en avril 1998, celui du Nouveau-Brunswick devait en avril 1999, et celui de Terre-Neuve et du Labrador, en décembre 1999. Il s'agit donc de la première application d'une base de données accessible dans toute la région. On poursuit le développement de produits et de marchés pour d'autres applications possibles comme l'accès au registre des entreprises, le dépôt des documents judiciaires et l'exécution de jugements, les dossiers des conducteurs, les renseignements sur les voitures d'occasion et les documents relatifs aux biens fonciers. ACOL a reçu une mention d'excellence pour avoir contribué à améliorer la prestation des services gouvernementaux au Canada. L'entreprise a reçu une médaille d'argent dans le cadre du programme des prix et distinctions à l'Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale tenue à Ottawa en 1998 et a aussi remporté un prix aux Computerworld Smithsonian Awards de 1999, qui soulignent les meilleures solutions trouvées dans le domaine des technologies de l'information.



COMITÉ ATLANTIQUE DU RENOUVEAU DU SECTEUR PUBLIC

Mise en perspective

Le projet d'un comité de renouveau du secteur public dans la région de l'Atlantique a fait l'objet de discussions pour la première fois à la Conférence pour une vision de l'Atlantique tenue à Moncton en octobre 1997. Le Comité a été créé à la suite de la conférence et regroupe des hauts fonctionnaires des quatre provinces de l'Atlantique. Il bénéficie des services du personnel du CPMM.

Le Comité a été formé pour défendre les intérêts des quatre provinces grâce au partage de l'information dans les domaines suivants :

- ⊕ les défis et les possibilités de la fonction publique dans chacune des provinces;
- ⊕ les meilleures pratiques et les innovations dans les secteurs de l'administration, de la gestion et de la prestation de services qui relèvent de la fonction publique des provinces;
- ⊕ la détermination de nouveaux enjeux;
- ⊕ la promotion et la reconnaissance de l'excellence;
- ⊕ amélioration à l'avenir des méthodes de travail;
- ⊕ prise de décisions informées;
- ⊕ le renforcement des capacités du secteur public;
- ⊕ le perfectionnement du personnel; et
- ⊕ les possibilités de collaboration.

Le Comité continue de se réunir régulièrement.

CONSORTIUM DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES DE L'ATLANTIQUE

Mise en contexte

Le Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique a été créé en août 1998 par les collèges communautaires des quatre provinces de l'Atlantique et par les quatre ministères provinciaux chargés de l'enseignement supérieur. Il vise à poursuivre des initiatives et des projets communs afin d'améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des réseaux de collèges communautaires et de mieux servir les apprenants, les entreprises et les collectivités des quatre provinces atlantiques.

Le Consortium a désigné certains domaines dans lesquels il existe une possibilité de collaboration : les analyses du marché du travail, les ententes de transfert et d'articulation de programmes, les sondages auprès des finissants, la sensibilisation et la promotion relativement aux programmes d'études et de formation des collèges communautaires, l'évaluation des acquis, l'élaboration des programmes d'études et les normes, de même que le perfectionnement et la planification de la relève. Les initiatives n'exigent pas la participation de toutes les parties, et tous les projets ou activités doivent tenir compte des stratégies de développement économique de chacune des quatre provinces. Le lieu et la présidence des réunions du Consortium sont déterminés selon une rotation entre les collèges et les ministères participants.

Le coordonnateur régional des collèges communautaires, situé à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), coordonne les activités communes et agit à titre de secrétaire du Consortium.



Faits saillants

Les cadres supérieurs des collèges et des gouvernements ont tenu quatre réunions durant l'année. Voici les réalisations enregistrées :

- ◇ l'établissement de liens stratégiques et coopératifs avec des organismes régionaux et nationaux : l'Association des collèges communautaires du Canada, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, l'Association permanente dans les universités de l'Atlantique, le Comité des collèges de l'Atlantique pour le développement entrepreneurial, la Weston Foundation, L'Association des universités de l'Atlantique et Statistique Canada;
- ◇ l'établissement de comités formés de représentants de chacun des collèges communautaires de la région, dont : le comité du perfectionnement professionnel et de la planification de la relève, le comité des transferts de crédits collégiaux, et le groupe de travail sur l'information au sujet des programmes;
- ◇ l'élaboration du document *Professional Development and Training in the Atlantic Community Colleges - Summary of Activities*, qui répertorie les activités de perfectionnement existantes et qui vise à orienter un approche régionale pour les projets de collaboration entre les collèges communautaires de la région;
- ◇ l'évaluation du projet expérimental du Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique, qui a comporté une série étendue d'entrevues avec les intervenants et un examen des réalisations;
- ◇ la rédaction d'un *Rapport au groupe de travail sur l'évaluation du projet expérimental du Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique, 1998-2000*, réalisé par un conseiller externe en éducation, recommande vivement le maintien du Consortium et présente aux membres 25 suggestions d'améliorations et de projets futurs;
- ◇ la co-présentation du *Groupe d'experts sur les compétences* dans le cadre des consultations au Canada atlantique du conseil consultatif du premier ministre sur les sciences et la technologie;
- ◇ élaboration d'un *Protocole d'entente sur le transfert des crédits collégiaux entre les collèges communautaires du Canada atlantique* pour faciliter la mobilité des étudiants dans le réseau collégial et appuyer l'apprentissage continu dans la région; et
- ◇ collaboration avec Statistique Canada et la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes en vue d'introduire et d'implanter le Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) dans les collèges communautaires de la région.

HARMONISATION DES LOIS SUR LES ASSURANCES DES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

En 1996, les premiers ministres des provinces atlantiques ont confié aux ministres responsables de la réglementation de l'industrie de l'assurance la tâche de consulter les représentants de l'industrie et de rédiger une loi sur les assurances qu'adopteraient les quatre provinces de l'Atlantique. L'harmonisation des lois sur les assurances vise à établir des conditions uniformes dans le domaine à la grandeur de la région, permettant ainsi d'offrir des produits et des services comparables dans chaque province. L'enregistrement et la réglementation des compagnies d'assurance seront améliorés par l'adoption de normes communes d'exploitation.

Un comité mixte de l'industrie, des consommateurs et des gouvernements a été établi afin de surveiller l'élaboration d'une loi harmonisée et mener des consultations poussées auprès des intervenants de l'industrie. Il a commencé à tenir des réunions à la fin de 1996, et un expert-conseil a été embauché pour consulter les intervenants et formuler des recommandations à l'intention du comité d'harmonisation des lois sur les assurances dans les provinces atlantiques.

Faits saillants

À l'automne 1999, les surintendants de l'assurance ont reçu les réactions à la loi modèle représentant quelque 300 pages de commentaires et établissant plus de 200 sujets de préoccupation. Le comité de direction du projet a travaillé à l'analyse et à l'examen de la loi tout au long de l'année. Il entendait finir de réviser la loi et la présenter au comité mixte de l'industrie, des consommateurs et des gouvernements pour la faire approuver durant l'été 2000. Les réactions issues de ces consultations détermineront la formulation des recommandations finales au Conseil aux fins de l'harmonisation des lois sur l'assurance.

COMITÉ DE COORDINATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'ATLANTIQUE

Mise en perspective

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont établi le Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique afin d'assurer l'observation de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*, et de régler les différends issus de l'attribution de marchés publics en l'Atlantique. Le Comité de coordination est formé de deux représentants de chaque gouvernement, d'un président et d'un vice-président du secteur privé, chacun nommé par la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique. Toutes les décisions sont rendues publiques, et les rapports annuels du Comité de coordination des marchés publics sont déposés dans les quatre législatures. On peut se les procurer auprès du Secrétariat.

Faits saillants

Le Comité de coordination s'est réuni une fois en août 1999 afin d'examiner et d'améliorer les dispositions de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*. On a discuté lors de la réunion des responsabilités de base du comité.



Faits saillants de la réunion du comité :

- ◇ aucune plainte officielle inscrite au titre des marchés;
- ◇ recommandation voulant que la portée de l'entente soit étendue afin d'assurer que les municipalités adoptent les pratiques de passation de marchés décrites dans l'entente;
- ◇ recommandation visant à réduire le nombre de membres du Comité de coordination en omettant de nommer un président et un vice-président du secteur privé;
- ◇ recommandation visant à interdire la sanction de pratiques d'approvisionnement discriminatoires par les fournisseurs du secteur privé;
- ◇ décision de rencontrer régulièrement les représentants des organismes régionaux et provinciaux représentant des secteurs précis de l'industrie;
- ◇ début de la saisie des rapports trimestriels exigés en vertu de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique* dans une base de données consultable.

FONDATION D'ÉDUCATION DES PROVINCES ATLANTIQUES

Mise en perspective

D'un commun accord, les quatre ministres de l'éducation de la région établissaient en septembre 1995 la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, qui remplaçait la Fondation d'éducation des provinces maritimes créée en 1982. La Fondation a pour mandat d'aider les quatre ministères de l'Éducation à réaliser des projets communs pour les élèves de la maternelle à la douzième année des secteurs anglophone et francophone.

Un *Protocole d'entente sur un programme d'études commun*, signé en 1994, proposait l'adoption d'un profil de sortie pour la douzième année, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études commun, et l'élaboration de méthodes d'évaluation communes pour appuyer le programme d'études. En 1999, le Conseil d'administration et les ministres ont approuvé un plan opérationnel de trois ans mettant l'accent sur le maintien de la coopération dans l'élaboration de programmes d'études et de ressources d'évaluation, et renouvelant l'engagement à l'égard de l'apprentissage de la lecture et l'approvisionnement d'un enseignement en langue française dans un milieu minoritaire.

Faits saillants

- ◇ réunion des ministres de l'Éducation pour discuter des priorités régionales en matière d'éducation et de prendre connaissance de la mise en œuvre du plan stratégique;
- ◇ essai des manuels des programmes de mathématiques dans le secteur anglophone dans les classes de la 9^e, 11^e et 12^e année; fin de la rédaction des guides pédagogiques pour les élèves de la 8^e et de la 10^e année;
- ◇ validation des documents d'encadrement pour le Canada atlantique pour les cours d'arts et de technologie dans le secteur anglophone;
- ◇ tenue d'un stage d'été pour les directeurs d'écoles du secteur anglophone en août 1999 ayant pour thème *Creating a Student-Centred School*;
- ◇ tenue du 8^e stage d'été annuel pour les directeurs d'écoles du secteur francophone au Nouveau-Brunswick;
- ◇ appui constant du Patrimoine canadien et du Conseil des premiers ministres des Maritimes au *Fonds de développement de matériel didactique de la FEPA*;
- ◇ commande d'une recherche sur l'apprentissage de la lecture afin de recueillir des renseignements pour des projets futurs;



- ◇ approbation d'un projet d'examen de l'implantation du programme d'études d'anglais langue maternelle et élaboration de sondages pour les enseignants et les directions d'écoles;
- ◇ début de l'élaboration des guides pédagogiques en sciences humaines, de la maternelle à la 9^e année;
- ◇ poursuite de l'élaboration de guides pédagogiques en sciences, de la 1^{re} à la 10^e année;
- ◇ poursuite de la version française de *Atlantic Canada in the Global Community*;
- ◇ début de la rédaction de cahiers d'exercices et de guides de l'enseignement en mathématiques pour les élèves de la 7^e et de la 8^e année du secteur francophone;
- ◇ lancement d'un nouveau projet sur les indicateurs en éducation;
- ◇ établissement d'un groupe de travail pour faire rapport sur les services aux élèves;
- ◇ achèvement de tous les projets régionaux d'éducation à l'entrepreneuriat financés conjointement par l'APECA;
- ◇ approbation et lancement d'une initiative en actualisation linguistique;
- ◇ tenue d'un atelier de perfectionnement pédagogique pour les agents pédagogiques francophones en juin 1999, à Moncton;
- ◇ réalisation d'un inventaire et d'une analyse des programmes d'études d'anglais langue seconde au Canada;
- ◇ fin du processus de validation des modules de mathématiques pour la 11^e année dans le secteur francophone;
- ◇ établissement de l'apprentissage de la lecture comme priorité et demande de propositions de projets par les ministres;
- ◇ élaboration d'une stratégie régionale sur les *Transitions de l'école secondaire vers le marché du travail*;
- ◇ fin de la rédaction du dépliant *Let's Talk About... Curriculum Outcomes*, visant à informer les parents de la structure du programme d'études fondé sur les résultats;
- ◇ fin du processus de consultation associé à la rédaction de nouveaux manuels de mathématiques pour la 10^e année;
- ◇ accroissement par les ministères de l'Éducation de l'Atlantique, au moyen de la médiathèque, du nombre de bandes vidéo pédagogiques de langue française qui sont offertes pour compléter les programmes d'études;
- ◇ réalisation d'un document d'orientation décrivant les caractéristiques du programme et les résultats communs aux étapes clés pour le programme de français de base; et
- ◇ achat conjoint d'autobus scolaires pour les quatre provinces, réalisant des économies considérables.

CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA

Mise en contexte

En 1973, les gouverneurs du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, du Rhode Island et du Vermont, ainsi que les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec se sont rassemblés à Brudenell, à l'Île-du-Prince-Édouard, pour leur première conférence. Il s'agissait d'une occasion historique. Depuis, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada se sont réunis une fois par année, à l'exception de 1991,



1992 et 1996, pour partager des idées et défendre des intérêts communs. La dernière réunion de la Conférence a eu lieu à Rockport, au Maine, du 3 au 5 octobre 1999. La prochaine réunion est prévue en juillet 2000 à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

La Conférence permet d'entretenir une relation internationale unique et très efficace entre les provinces et les états participants, qui partagent des idées et qui mettent à profit des liens historiques. Elle favorise les intérêts des onze provinces et états grâce à la collaboration et elle encourage la coopération avec le secteur privé. Au fil des ans, les participants ont abordé un grand nombre de sujets, dont l'environnement, le développement économique, le tourisme, l'énergie, les pêches, le commerce et l'agriculture. Parmi les réalisations que les gouverneurs et les premiers ministres ont accomplies, on compte :

- ◇ la mise en oeuvre d'un programme régional visant à réduire les émissions de dioxyde de soufre;
- ◇ l'adoption de principes de bon voisinage pour la protection de l'environnement;
- ◇ l'adoption de plans d'action concernant les réductions des pluies acides et des dépôts de mercure;
- ◇ le parrainage de 10 tables rondes à l'échelle internationale sur l'énergie, et publication de répertoires et de profils sur l'énergie;
- ◇ la réalisation de programmes en matière de tourisme international afin de promouvoir les régions de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada;
- ◇ l'adoption de la *Convention de Mystic*, en vertu de laquelle les parties se sont engagées à renforcer et à promouvoir les relations commerciales.

Le personnel de soutien de la Conférence et de ses comités est fourni conjointement par la New England Governors' Conference, Inc., à Boston, et le Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada, à Halifax. Le personnel du Conseil des premiers ministres des Maritimes est détaché auprès du Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada, au besoin, et les cinq provinces se partagent les coûts.

Aperçu de la 24^e Conférence annuelle

Les gouverneurs et les premiers ministres se sont réunis à Rockport, au Maine du 3 au 5 octobre 1999. Ils ont abordé de nombreux sujets d'intérêt commun comme l'environnement, l'énergie, le passage de la frontière, et le commerce et la mondialisation. Les six résolutions adoptées à la Conférence poursuivent les suivants :

- ◇ une demande portant sur l'abrogation complète de l'article 110 de la *Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act of 1996* pour assurer que les États-Unis et le Canada continuent de maintenir les relations étroites sur les plans économique et commercial dont ils jouissent actuellement;
- ◇ l'établissement d'un groupe d'étude de fonctionnaires pour formuler des recommandations sur le mandat et les attributions d'un comité de la Conférence sur le commerce et la mondialisation, et pour formuler des recommandations visant à établir la promotion annuelle d'alliances entre des entreprises du Québec et du Maine, du Nouveau-Brunswick et du Maine, et de la Nouvelle-Écosse et du Massachusetts;
- ◇ l'adoption de plans de travail, pour appuyer le *Plan d'action visant les pluies acides* de la Conférence adopté en 1998, visant à établir un programme régional de mise en commun et d'échange de données, un réseau de surveillance des particules fines, un réseau de surveillance de la qualité des eaux de surface, et un projet de cartographie des forêts; et demande adressée auprès des gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada les invitant à contribuer à ces efforts;

- ⇒ un engagement en vue de poursuivre les efforts en fonction des objectifs du *Plan d'action visant les dépôts de mercure*, et demande adressée auprès des ministères de l'environnement fédéraux des États-Unis et du Canada et des autres agences appropriées les invitant à offrir une aide sous la forme de ressources financières et humaines en vue de l'implantation du plan;
- ⇒ un engagement en vue de continuer de surveiller l'évolution des marchés de l'énergie et d'aborder les questions ayant trait à l'énergie et à l'environnement, à la fiabilité et à la sécurité énergétiques, et la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques dans la région; et de rédiger un rapport sur l'état des sources renouvelables dans la région de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada; et
- ⇒ une demande adressée auprès de l'Environmental Protection Agency des États-Unis et d'Environnement Canada afin de poursuivre d'autres stratégies de réduction pour les sources à l'extérieur de la région qui contribuent considérablement aux problèmes de qualité de l'air en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada, par le déplacement des polluants atmosphériques à longue distance.

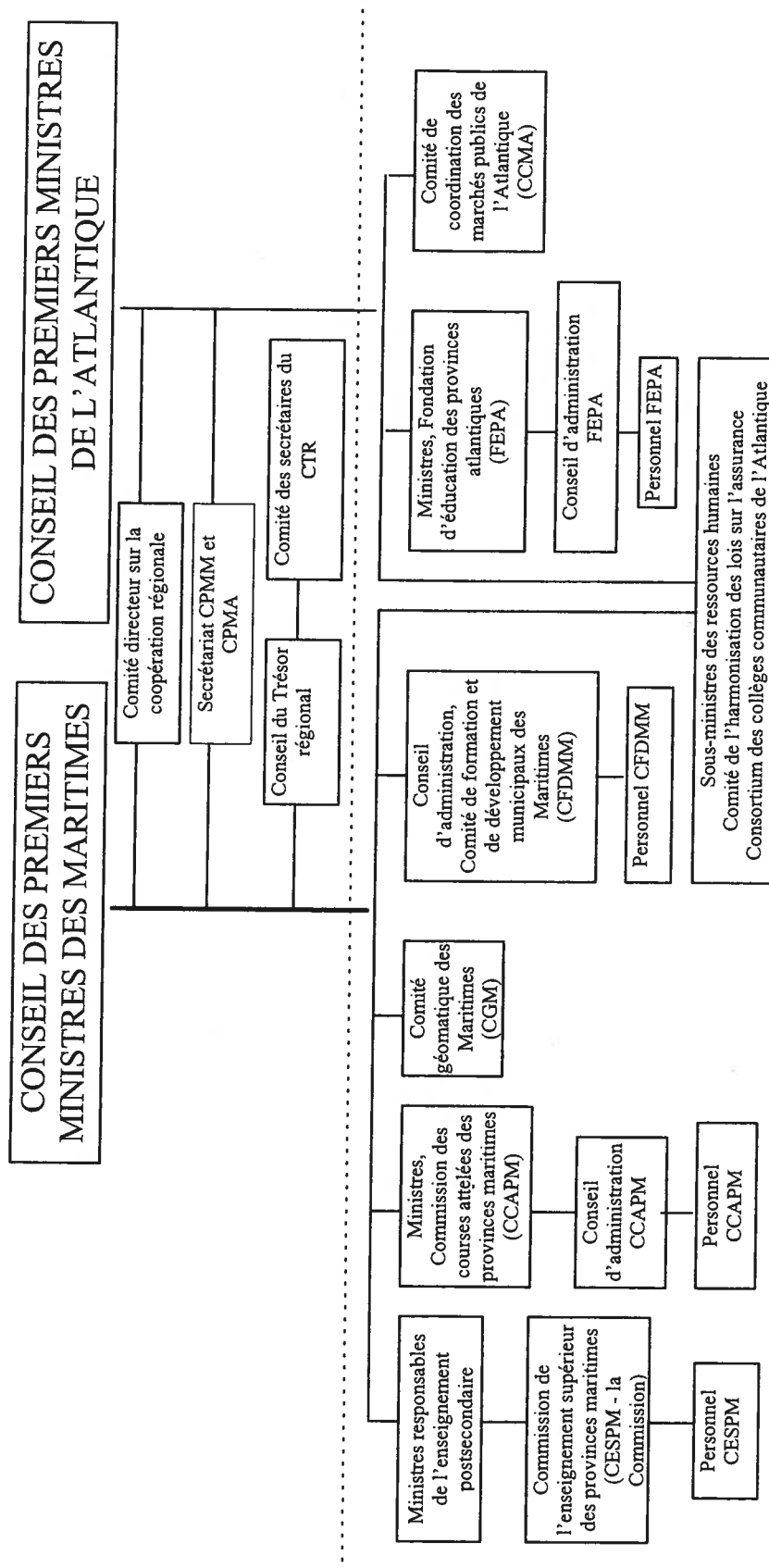
Activités des comités

Le Comité de l'environnement s'est réuni une fois durant l'année financière 1999-2000 à Boston, au Massachusetts. Durant l'année, il a surveillé l'implantation des plans d'action visant à réduire les pluies acides et les dépôts de mercure. À la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres en octobre 1999, on a adopté des résolutions concernant l'implantation de ces plans d'action et une résolution demandant aux deux gouvernements nationaux de poursuivre d'autres stratégies de réduction concernant les émissions de dioxyde de soufre et d'azote.

Le Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINÉ) s'est réuni une fois durant l'année financière en mars à Providence, au Rhode Island. Lors de cette réunion, il a continué de partager l'information au sujet de la déréglementation de l'énergie et de l'évolution du secteur, et a abordé l'approvisionnement en gaz naturel et l'infrastructure connexe, la sécurité et la fiabilité énergétiques, et la définition d'énergie renouvelable. À la conférence d'octobre 1999, les gouverneurs et les premiers ministres ont adopté la résolution 24-5 confiant au CINÉ le mandat de i) continuer de surveiller l'évolution des marchés de l'énergie; ii) d'aborder les questions ayant trait à l'énergie et à l'environnement, et à la fiabilité et à la sécurité énergétiques; et iii) de dresser une carte régionale affichant les structures, projets et ressources énergétiques clés.

Une réunion sur le commerce électronique a eu lieu en septembre 1999, à Montréal, au Québec. Intitulée « Commerce électronique – *Enjeux et défis pour l'économie du Nord-Est* », la séance offrait aux intervenants du milieu économique de la région une occasion unique de discuter du commerce électronique avec leurs collègues du milieu des affaires, d'examiner les résultats actuels, et de proposer des solutions novatrices et efficaces pour aider les entreprises à réaliser une transition sans heurts à cette pratique d'affaires révolutionnaire. Cette réunion faisait suite au forum des gens d'affaires du Nord-Est, parrainé par la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres, en avril 1998.

ANNEXE I - ORGANIGRAMME DU CONSEIL



ANNEXE II – ÉTATS FINANCIERS

SOMMAIRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Conseil des premiers ministres des Maritimes

État des dépenses, des recettes et de l'excédent de fonctionnement du fonds consolidé

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2000

		2000	1999
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Recettes (annexe A)			
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	1 232 200	1 116 773	1 077 149
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	1 514 423	1 394 221	1 346 962
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	264 921	261 504	245 399
Autre	822 389	889 539	823 598
	3 833 933	3 662 037	3 493 108
Dépenses (annexe B)			
Secrétariat du Conseil	1 140 629	1 113 920	1 142 233
Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes	234 872	243 427	249 795
Commission des courses attelées des provinces maritimes	407 992	429 587	420 752
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes	1 302 923	1 295 555	1 092 592
	3 086 416	3 082 489	2 905 372
Subventions			
Fondation d'éducation des provinces atlantiques	212 230	212 230	214 374
Institut Champlain	150 000	105 000	
Institut canadien des océans	50 000	50 000	50 000
	3 498 646	3 449 719	3 280 996
Excédent des recettes par rapport aux dépenses pour l'année	335 287	212 318	212 112



ANNEXE III – RÉPERTOIRE DU CONSEIL

Secrétariat du Conseil

Conseil des premiers ministres
C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Tél.: 902 424 7590
Télec.: 902 424 8976
info@cmp.ca
www.cmp.ca

Leo Walsh, secrétaire du Conseil
Barbara Murray, secrétaire adjointe du Conseil /
secrétaire de la FEPA
Rod Casey, chef des services financiers
Patricia Wishart, directrice de l'administration
Kim Thomson, agente d'information et
coordonnatrice régionale
Rhéal Poirier, coordonnateur régional
Laurie Alexander, coordonnatrice régionale

Glenn Davis, coordonnateur régional
Janice Henderson, adjointe administrative
Doreen Hamilton, adjointe administrative
Karen Hosking, adjointe administrative
Angela Shea, adjointe administrative
Hannah Stewart, commis-comptable
Jackie Ruggles, commis-comptable
Sharon Pinaud, réceptionniste

Fondation d'éducation des provinces atlantiques

C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Tél.: 902 424 5352
Télec.: 902 424 8976
apef-fepa@cmp.ca
www.apef-fepa.org

Barbara Murray, secrétaire

Comité de formation et de développement municipaux des Maritimes

6100, avenue University
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3J5

Tél.: 902 494 3712
Télec.: 902 494 1961
ads23@ac.dal.ca
www.munisource.org

Donald Smeltzer, directeur général

Commission des courses attelées des provinces maritimes

263, promenade Harbour, pièce 7
Édifice Harbour Quay
Summerside (Île-du-Prince-Édouard) C1N 5P1

Tél.: 902 888 3489
Télec.: 902 888 2762
mphrc@pei.sympatico.ca
www.isn.net/harness

Vacant, directeur des courses

Debbie Walsh, adjointe administrative

Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes

C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Tél.: 506 453 2844
Télec.: 506 453 2106
mphec@mphec.ca
www.mphec.ca

Carmelita Boivin-Cole, directrice générale
Mireille Duguay, directrice de la recherche et de
la planification universitaire
Deanna Brewer, agente principale des finances
Sharleen Bulmer, agente de recherche
Dawn Gordon, agente de recherche
Catherine Brown, agente de recherche
Mohamed El-Bayoumi, chef de projet SIDE

Mylène Michaud, administratrice de
base de données
Joanne Neilson, adjointe administrative
Karen Cliff, commis, comptabilité et
services de soutien aux activités
Dragan Lepir, administrateur du réseau
local *Personnel à contrat - Cadre informationnel*
Renée Davis, directrice de la gestion
de l'information
Scott Stonehouse, agent technique

